



INTERCO 94
CONSEIL
DÉPARTEMENTAL

BULLETIN CFDT

CONSEIL DÉPARTEMENTAL 94

S'INFORMER POUR AGIR

Décembre 2024

La fonction publique une richesse, pas un coût !

Les annonces budgétaires de ces dernières semaines pour faire des économies pour le budget 2025 ont suscité de nombreuses réactions.

Le gouvernement a inscrit dans le budget 2025, la mise en place de 3 jours de carence, 90% de rémunération en cas d'arrêt maladie et la suppression de la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) pour 2024. Tout a été annoncé par voie de presse. Mais où est le dialogue social ?

Pourquoi de vraies analyses ne sont-elles pas réalisées sur les problématiques évoquées, en l'occurrence les arrêts de travail ? Pourquoi la Fonction publique territoriale aurait un nombre de fonctionnaire trop important ? La proximité des services publics locaux se traduisent de manière concrètes : il est très souvent plus facile de joindre téléphoniquement une mairie, un conseil départemental que des administrations de l'Etat.

Nous voyons à quel point le budget est une préoccupation majeure en 2025, à la fois au niveau national mais aussi local. Les présidents des Départements de France ont obtenu de la part du 1er Ministre "une baisse significative" des efforts qui leur étaient demandé dans le cadre du projet de loi de finances. En effet, sur les 5 milliards d'économie prévus par les collectivités territoriales, la contribution des Départements s'élevait initialement à 2,3 milliards.

La mobilisation de tous les Départements a donc réussi à faire changer de position le gouvernement !

Une journée d'action intersyndicale à laquelle est associée la CFDT, rassemble le jeudi 5 décembre tous les agents publics.

De plus, la CFDT a lancé une pétition en ligne (www.cfdt.fr) pour demander le retrait de ces mesures et de réels moyens pour la fonction publique.

Un nouveau protocole relatif aux agressions des agents

Un protocole a été élaboré pour protéger les agents victimes de violences verbales et physiques.

En 2023/2024, 75 fiches du registre santé sécurité et conditions de travail ont été remplies par des agents, pour une très grande majorité en EDS. Identifiées comme des risques psycho-sociaux très importants, les agressions par les usagers feront l'objet d'une nouvelle procédure.

Ce protocole permettra de mieux analyser les différents types d'agressions, de déployer pour toutes les directions, une procédure harmonisée avec les différents niveaux d'intervention.

La CFDT a demandé un bilan de la campagne de communication sur l'affiche de juin 2023 pour sensibiliser les usagers sur les conséquences d'une agression d'un agent exerçant des missions de service public.

Un plan de communication auprès des usagers semble incontournable pour prévenir les agressions.

Nous avons demandé à ce que cette procédure puisse être communiquée aux agents afin qu'ils aient une bonne connaissance des moyens mis en place et des démarches à effectuer.



Action intersyndicale pour le bonus attractivité

Une grande mobilisation des crèches a eu lieu dans le cadre d'une action intersyndicale lancée courant octobre pour demander l'application de la prime "Bonus attractivité".

Les métiers de la Petite Enfance ont de moins en moins de reconnaissances professionnelles et salariales, peu d'évolution de carrières possible...

En juillet 2024, la CAF a apporté des précisions permettant aux collectivités d'attribuer une prime aux agents de la filière petite enfance afin d'améliorer l'attractivité de la filière et la reconnaissance de ces métiers. Cette prime « Bonus attractivité » doit être au minimum de 100€ net par mois.

Depuis octobre, la CFDT du Conseil Départemental a diffusé la pétition intersyndicale comme la CGT, la FSU et FO. Plus de 90 % des crèches se sont mobilisées dans le cadre de cette action pour demander l'application du « Bonus Attractivité ». Cette prime permettrait une revalorisation salariale et une reconnaissance pour les professionnels de la Petite Enfance. De 100€ mensuel, elle est financée à hauteur de 66% par la CAF, et de 34 % par le Département.

Après plusieurs sollicitations auprès de l'exécutif, nous sommes toujours en attente d'une délibération de notre employeur afin que cette prime soit versée aux agents dès 2025. La pétition sera remise à l'employeur pour accélérer l'activation de cette prime.

La CFDT continuera de soutenir les agents des crèches et restera vigilante quant à la mise en application du Bonus Attractivité courant 2025.



Registre Santé Sécurité au Travail (SST)

Le registre de Santé Sécurité au Travail permet de recevoir toutes les observations relatives à la santé et à la sécurité des agents et des usagers et des visiteurs. Ce registre doit être mis en permanence à leur disposition dans un endroit accessible et connu de tous.

Que peut-on signaler sur ce registre ?

Quelques exemples :

- Dysfonctionnement, incident vécu ou vu, accident évité
- Equipements de protection défectueux ou manquants
- Locaux de travail dégradés, problématique de propreté
- Equipements de travail abîmés, vétustes, non conformes
- Conditions de travail détériorées : bruits, ambiance thermique, ergonomie...

Les étapes d'instruction du registre de santé et sécurité au travail :

Un agent ou un groupe d'agents consigne une remarque ou une observation et signe le feuillet. Puis le supérieur hiérarchique donne son avis valide la fiche. Ensuite ce feuillet sera transmis au service Santé, Sécurité et Conditions de travail. Après validation, la fiche sera étudiée lors de la Formation Spécialisée qui fera des propositions pour améliorer les dysfonctionnements observés.

Tous les agents doivent être informés de l'utilité de ce document, de son accès par note de service par exemple.



Dans les collèges, les agents doivent remplir le registre du Conseil Départemental (voir ci-dessus).



Pour adhérer : [CFDT.FR/ADHESION](https://www.cfdt.fr/adhesion)